

**Compte-rendu du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du 28 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un le vingt-huit octobre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2021

Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD et Danielle DUBOIS, M. DUBREUIL, PIOT, ERBEL, ANDRE, PASCUAL et BARDIEUX.

Absent(s) : Mmes Chantal DUBOIS, BLANCHARD, GUIBERT, JOLLY et BORDAS, M. GRAND.

Pouvoir(s) : M.GRAND donné à Mme REYNAUD, Mme BLANCHARD donné à Mme BAPTISTE, Mme GUIBERT donné à M. DUBREUIL, Mme JOLLY donné à M. PIOT, Mme BORDAS donné à M. ANDRE.

Secrétaire de séance : Danielle DUBOIS

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Présentation du rapport annuel du SIVU Enfance/Jeunesse.
- DETR 2022 (Dotation d'équipement des territoires ruraux).
- Demandes de subvention des Associations 2021.
- Quai 55 : Budget annexe.
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

1/ RAPPORT ANNUEL 2020 du SIVU Enfance/Jeunesse

Mesdames Alexia RIFFE, Présidente et Laurie RIBIERE, Directrice Générale des Services présentent le rapport annuel d'activités du SIVU Enfance et Jeunesse – exercice 2020 - aux membres du Conseil Municipal.

A la demande de Madame le Maire et **à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal a PRIS ACTE** du rapport annuel d'activités du SIVU Enfance et Jeunesse – exercice 2020.

2/ DEMANDE D'AIDE au titre de la DETR 2022 – Bâche incendie au « Pré de la Cure »

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est obligatoire de prévoir la protection incendie du secteur du « Pré de la Cure » et de l'ensemble immobilier situé « 10 rue du Stade » comprenant une salle événementielle et deux gîtes.

Le coût du projet global de base de cet équipement de protection incendie serait de **13 978.50 € H.T.**

Il comprend la préparation du terrain, la fourniture et mise en place de la structure calcaire avec pose d'un géotextil, la fourniture et mise en place d'une citerne souple de 120 m3 et la fourniture et mise en place d'une clôture galvanisée plastifiée vert avec un portillon pivotant « LIPPI ».

Le Plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant de l'opération subventionnable H.T.	13 978.50 €
Aide sollicitée auprès de l'Etat ((DETR 2021) 35%	4 892.47 €
Autofinancement 70 %	9 086.03 €

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1) ACCEPTE la délibération présentée.

2) SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, au titre de la DETR 2022, dans le cadre de la mise aux normes des équipements de protection contre l'incendie.

3) AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3/ SUBVENTION Associations 2021 – Compte 6574

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux Associations ci-dessous au titre de l'année 2021 :

1) Gymnastique Volontaire :

Le Conseil municipal DECIDE d'attribuer à ladite association 150.00€.

2) Angoulême Vélo-Club :

La course cycliste organisée par l'Association a eu lieu le 11/07/2021, la Commune de Touvre à :

. Mis à sa disposition ses locaux (Garage municipal pour les inscriptions et Maison de Quartier pour éventuel contrôle anti-dopage)

. Fait don de l'électricité nécessaire à l'organisation ;

. Offert 4 coupes ;

. Mis à disposition le Garde Champêtre communal de 11h30 à 18h30 ;

. Et a également offert le pot de l'amitié ;

Le Conseil Municipal décide que les aides précitées constituent la subvention pour 2021.

4/ CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « Quai 55 » AU 31/12/2021

Le Conseil municipal, afin de :

-faciliter le pilotage et la gestion du « Quai 55 »

-simplifier le suivi budgétaire et comptable

-retracer l'ensemble des opérations dans le budget communal pour avoir une vue unifiée

DECIDE :

1- de procéder à la clôture du Budget annexe « Quai 55 » au 31 décembre 2021.

2- de reprendre l'ensemble des obligations, dettes, droits et créances du budget « Quai 55 » sur le budget communal.

3- de transférer en conséquence l'actif, le passif et les résultats du budget « Quai 55 » sur le budget de la commune sur l'exercice 2022 au vu des éléments contenus dans le compte de gestion 2021.

4- de prendre en compte la suppression du budget « Quai 55 » après demande du compte de dissolution sur l'exercice 2022 par le comptable public.

Fin de la séance 20h10.